



CHARTRE

Le joueur et/ou le Représentant légal s'engage à respecter les termes de la présente, du Règlement Intérieur Général, des Consignes Réglementaires et de la Feuille de Route du District.

En cas de non-respect de cette "Charte" et/ou du règlement intérieur, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club seront appliquées.

PAR CES MOTIFS :

- **La présence aux entraînements** est obligatoire sous peine de sanctions sportives ;
 - Si absence pour cas de force majeure à un entraînement, un match ou un tournoi : avertir immédiatement l'Educateur concerné afin qu'il puisse pallier toute défection. Le respect de ce point est très important pour la bonne marche des équipes et une politesse envers l'éducateur, les bénévoles et les autres joueurs ;
 - Respecter dans tous les cas l'éducateur : "c'est lui le Patron" ;
 - Appliquer ses méthodes, ses conseils, etc... ;
 - Accepter de jouer dans l'équipe et dans la catégorie désignée par l'éducateur ;
 - Etre ponctuel à tous les rendez-vous du club (entraînement, match, tournoi, réunion, etc.);
 - Pour les entraînements : être présent dans les vestiaires 1/4 d'heure avant le début de la séance, pour se préparer et éviter de perdre du temps pour être à l'heure sur le terrain ;
 - Pour les compétitions se présenter à l'heure de la convocation ;
 - Selon le règlement des instances du football : le port des protèges tibias est obligatoire, maillot dans le short, bas montés ;

- **Lors des matchs et dans tous les cas :**
 - Respecter les décisions de l'arbitre (Officiel ou bénévole), les adversaires, les éducateurs, les dirigeants, les supporters, les lieux ou nous sommes accueillis ;
 - Serrer la main des adversaires à la fin de la rencontre quelque soit le résultat (pour les seniors, effectuer le protocole réglementaire d'avant match) ;
 - Prendre la douche après les matchs et les entraînements ;

- **Les Parents aussi doivent accepter les conditions ci-dessus et ci-dessous :**
 - a) Il est anormal qu'ils influent sur le comportement de leur enfant comme nous avons pu le constater à plusieurs reprises ;
 - b) Ils devront avoir un comportement exemplaire autour du terrain : respecter les Joueurs, les Arbitres, les Dirigeants ou Supporters adverses. Il serait dommage que leur enfant ait à supporter les conséquences de leur indiscipline ;
 - c) Ils devront se tenir derrière la main courante ainsi que les personnes du club non autorisées par l'Educateur ;
 - d) Ils ne devront en aucun cas rentrer dans les vestiaires sans l'autorisation de l'Educateur tant aux matchs qu'aux entraînements ;
 - e) En cas de litige, ils pourront être convoqués par le club pour fournir des explications ;
 - f) Aucun remboursement de licence ne sera effectué (sauf déménagement hors région) ;
 - g) Si le montant de la licence n'est pas intégralement réglé fin décembre, la licence sera retirée le 1er janvier et le joueur ne pourra de ce fait participer à aucune compétition ni aucun entraînement, sauf accord du conseil d'administration du Club ;
 - h) Essais dans un autre club : afin d'accompagner au mieux nos jeunes adhérents, nous permettons les essais dans d'autres club sous réserve des mesures suivantes :
 - Les essais sont possibles uniquement à partir du 1^{er} janvier de la saison entamée
 - Le joueur devra obligatoirement demander une autorisation écrite au FC Lyon avant l'essai.

En cas de non-conformité avec ces mesures, le club prendra librement ses dispositions en matière de sanction.

 - i) En adhérant au FC Lyon, je m'engage à ne pas faire pratiquer le football à mon enfant au sein d'une autre organisation de type « académie »;
 - j) Assister ponctuellement aux différentes manifestations organisées par le Club (bal, loto, tournois...);

En cas de problèmes : en parler à l'Educateur de l'équipe concernée, puis au Responsable de la catégorie, enfin au Président du Club.